

## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2021 DAC 631** Subventions (4.000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 14<sup>e</sup> arrondissement

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien aux associations **Parcours**, **As de Cœur** et **La Table des Matières**.

L'association **Parcours** a pour objet de favoriser la création artistique, les échanges culturels et la réflexion sociale et citoyenne, en France ou à l'étranger, en instaurant des passerelles entre artistes, institutions et grand public ; pour ce faire, l'association se donne entre autres pour mission d'organiser des événements artistiques et culturels ; pour réunir les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs, elle peut être amenée à réaliser des prestations de services notamment dans les domaines de la construction de décors, de l'aménagement et de la décoration de locaux .

En 2020, en raison du contexte sanitaire, les ateliers de Gergovie ont été interrompus prématurément à partir de mars. Le cycle de projections a dû également être arrêté et l'atelier croisé entre peinture et vidéo a lui aussi été impacté.

En 2021, l'association organise des ateliers vidéo et des ateliers de peinture monumentale pour un groupe de jeunes du quartier, mêlant primo arrivants issus de l'immigration (foyer Gergovie) et jeunes du quartier, encadré par deux animateurs (un animateur vidéo et une animatrice en arts plastiques).

L'association **As de Cœur** a pour objet de proposer divers dispositifs de médiation socioculturelle par la mise en oeuvre ou le soutien d'actions artistiques et culturelles, et par la valorisation de ses intervenants au travers d'engagements solidaires .

En 2020, en raison de la crise sanitaire liée au covid-19, les activités de l'association ont été ralenties à partir du mois de mars. Cependant, l'association a pu organiser des expositions et des ateliers, en dehors des périodes de confinement.

En 2021, dans le cadre de la Semaine Bleue du 14<sup>e</sup> arrondissement, l'association organise la 8<sup>e</sup> édition de son exposition des artistes seniors du 14<sup>e</sup> avec une cinquantaine d'œuvres d'artistes professionnels ou amateurs, vivant à leur domicile ou en institution. Il y aura également des performances originales et des ateliers mêlant les générations.

L'association **La Table des Matières** a pour objet de favoriser l'accès à la culture pour tous et de contribuer à la création et au renforcement des liens sociaux à partir d'une activité de revente, de prêt ou de location de biens culturels d'occasion, de permettre l'embauche et l'accompagnement social, en priorité d'hommes et de femmes dits séniors, privés d'emploi, dans le cadre de cette activité.

En 2020, l'association a annulé tous les évènements culturels en soirée et a uniquement participé au forum des associations du 14e arrondissement. Ses ateliers ont été également bouleversés.

En 2021, l'association reprend ses activités avec un appel à de nouveaux bénévoles, la possibilité d'un recrutement d'un salarié en contrat d'insertion, l'aménagement de l'espace librairie...

La mairie du 14e arrondissement a fait part de son souhait que ces trois associations bénéficient d'un soutien de la Ville de Paris par le biais de l'enveloppe votée par le Conseil de Paris et destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

Sur proposition de la mairie du 14e arrondissement, je vous propose donc d'attribuer une subvention de 1.000 euros à l'association Parcours, une subvention de 2.000 euros à l'association As de Coeur et une subvention de 1.000 euros à l'association La Table des Matières, soit un montant global de 4.000 euros pour les activités de ces associations au titre de 2021.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer, et de m'autoriser à signer le deuxième avenant à convention avec l'association Parcours, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris